

Recrutement d'un travailleur étranger non européen résidant hors de France

Textes de référence

- Code du travail : article R5221-1 à R5221-9 : *Autorisation de travail*
- Code du travail : articles R5221-41 à R5221-46 : *Procédure d'introduction et authentification du titre de séjour*
- Arrêté du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salariée

Qui est concerné ?

Le ressortissant d'un pays tiers qui ne réside pas sur le territoire français et dont un employeur du territoire français souhaite la venue pour occuper un emploi salarié.

Qui fait la demande ?

La demande d'autorisation de travail doit être faite par l'employeur.

Elle peut également être effectuée par une personne habilitée par un mandat de l'employeur.

Procédure

Les dépôts de dossier par messagerie électronique sont irrecevables.

Seuls les dossiers originaux reçus par voie postale ou déposés auprès de l'accueil de la DIRECCTE au minimum 2 mois avant la date de prise d'effet du contrat seront instruits.

Il est à adresser à la DIRECCTE du département dont relève l'établissement ou dans lequel est domicilié le particulier employeur.

Pièces constitutives du dossier



Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites en français par un traducteur agréé.

- Formulaire CERFA n° 15187 complété et signé par l'employeur, en quatre exemplaires
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Statuts de la personne morale, s'ils existent,
- Attestation URSSAF ou MSA de moins de 6 mois certifiant que l'établissement est à jour de ses cotisations,
- Copie du passeport ou du document national d'identité du salarié en cours de validité,
- Curriculum vitae du salarié **et** tout autre justificatif de sa qualification et de son expérience (diplôme, titre...) détaillé en français,
- Justificatifs des recherches effectuées pour recruter un candidat demandeur d'emploi sur le territoire national, une offre **doit** être déposée auprès d'un conseiller Pôle Emploi **en appui ou accompagnement**,
- Attestation de dépôt d'offre pour introduction de main d'œuvre étrangère renseignée par Pôle Emploi,
- Lettre explicative et détaillée motivant le recrutement de ce salarié (compétences, spécificités de sa formation, etc...), indiquant les fonctions exactes qu'il va exercer au sein de l'entreprise
- Copie du projet de contrat de travail,
- Contrats de prestations si il y lieu,
- Derniers bilan et compte de résultat,
- Copie du registre unique du personnel à jour.